Projets Partagés

Aménagements raisonnables à la Vallée Bailly

• Résumé

Pour aider au mieux l'élève à grandir avec ses difficultés, l'Institut de la Vallée Bailly a réfléchi en équipe la mise en place d'aménagements raisonnables qui puissent profiter à tous les élèves du secondaire. Un aménagement est raisonnable quand il est réalisable facilement (pas trop d'investissement en temps, en argent), judicieux (il répond aux besoins réels de l'élève) et n'a pas d'impact important sur l'organisation de l'école, sur l'environnement et sur les autres élèves.

• Eléments de contexte

Depuis 15 ans, l'institut a mis en place une « cellule d'accompagnement pédagogique ». Celle-ci a pour rôle d'accompagner l'élève dans son parcours pédagogique (remédiations, orientation, entretien individuel,...). En 2013, au premier degré, selon le décret, sont apparus les Plans Individuels d'Apprentissage (PIA).

Tous les élèves dys ont un PIA. Cela leur permet d'avoir un référent qui les accompagne tout au long de l'année (en moyenne, 3x/trimestre). Cependant, quand les élèves passent au second degré, les PIA n'étant pas obligatoires, l'aide apportée aux élèves n'est plus aussi systématique.

Avec l'apparition du décret « Aménagements raisonnables », l'équipe éducative a donc décidé de réfléchir la cohérence et la continuité de l'accompagnement des élèves ayant des troubles d'apprentissages d'un degré à l'autre, en se penchant sur la thématique des aménagements raisonnables.

• Objectifs

- permettre au jeune à besoins spécifiques d'accéder aux apprentissages au même titre que les autres.
- aider l'élève à grandir avec ses difficultés.
- pouvoir en faire profiter tous les élèves.
- rendre l'élève autonome

• Milieu de vie

- Milieu scolaire - Ecole

• Démarches et actions

Obligation

Depuis 2017, le décret "Aménagements raisonnables" impose aux écoles ordinaires la mise en place d'aménagements raisonnables (AR) pour l'élève à besoins spécifiques.

Réflexion

Cette obligation décrétale a amené la direction et la Cellule d'Accompagnement Pédagogique (CAP) de l'école, qui regroupe des enseingant·e·s des différents degrés, à initier la discussion autour de la mise en place des AR au sein de leur établissement.

Pour les aider dans cette démarche, l'équipe précitée a décidé de collaborer avec le CPEONS*durant l'année scolaire 2018-2019. Cet organisme, qui travaille avec des élèves en intégration, a créé une plateforme pour aider à la mise en place d'AR. Ensemble, ils ont tout d'abord travaillé les aspects plus théoriques du décret et des différents troubles d'apprentissages. Ensuite, une approche plus pratique a été proposée reprenant une liste d'aménagements raisonnables pour chaque trouble d'apprentissage. Cette collaboration a mobilisé l'équipe du

• Institution porteur(s) de l'expérience

- **Institut de la Vallée-Bailly**

• Institution ressource(s) de l'expérience

• Territoire

- **Braine-l'Alleud**

CAP, la direction et deux professeurs, une matinée par mois environ.

La Vallée Bailly a ensuite continué son chemin de réflexion seule pour adapter ces AR à leur réalité de terrain.

Formation

En septembre 2019, une journée pédagogique était axée sur les troubles d'apprentissages. Au cours de celle-ci, l'école Sainte Bernadette d'Auderghem a invité les enseignant·e·s à se mettre « dans la peau d'enfants dys ». Cette approche, introduite par un bref rappel théorique, se voulait pratique et ludique. L'équipe éducative a donc pu vivre certaines situations, tester du matériel, … Cette journée a mené à une réelle prise de conscience générale de ce qu'est un trouble d'apprentissage et de ce que cela implique pour l'élève, et cela a renforcé le souhait de l'équipe enseignante de mettre en place les AR au sein de leur établissement.

Concrètement

Ces réunions, formations et réflexions ont abouti à la mise en place d'**aménagements de base** qui puissent bénéficier à tous les élèves. Il s'agit de l'utilisation du fluo, de la latte, de la réduction du nombre de questions lors d'une interro. Lors des examens, le temps est allongé et les copies sont faites uniquement au verso de chaque feuille (ex : texte sur une page, questions relatives au texte sur une autre page).

Une procédure est également suivie lors d'une nouvelle inscription : il est demandé à l'enfant s'il·elle présente des difficultés d'apprentissages. Si tel est le cas, l'institut lui montre quels aménagements peuvent lui être proposés.

Si certains élèves ont besoin d'**aménagements** plus **spécifiques** au cours de l'année, la demande est analysée lors des conseils de classe (ex : ne pas compter l'orthographe lors d'une interro, ne pas faire de compréhension à l'audition si l'élève a des difficultés auditives, …).

**Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné*

• Moyens

Ressources humaines

Du temps de travail a été nécessaire pour construire ce projet :

- formation aux troubles des apprentissages : toute l'équipe éducative + 10 personnes de l'école Sainte Bernadette.
- réflexion sur les aménagements raisonnables : personnel enseignant de la CAP (2 enseignant·e·s du 1er degré, 3 enseignant·e·s du second degré, un·e enseignant·e du 3ème degré), direction et direction adjointe.
- L'équipe du CPEONS : Florence Lambert et Cindy Magnin
- Une dizaine de réunions dont 4 avec le CPEONS
- Les élèves des trois degrés
- 4h NTPP 2018/2019

Ressources matérielles

- Local pour faire les réunions
- Libérer certain·e·s professeur·e·s pour assister aux réunions
- Plateforme Smartschool

Ressources financières

Pas de coût financier :

- L'accompagnement CPEONS est une plateforme à l'initiative de l'école intégrée.
- La journée pédagogique avec l'école Sainte Bernadette est prise en charge par le SEGEC.

• Evaluation et enseignements

Mobiliser les professionnel·le·s n'a pas toujours été toujours facile. Il a fallu tenir compte des sensibilités et des avis de chacun·e, s'ouvrir à la différence. Mais la pratique évolue positivement et s'en ressent bénéfique, tant pour les enseignant·e·s que pour les élèves. Les élèves progressent, parviennent à surmonter certaines difficultés et connaissent davantage ce qui peut les aider.

- **Perspectives envisagées**

  - Continuer à sensibiliser les enseignants aux AR
  - Affiner la procédure mise en place

- **Pour aller plus loin**

  - Rencontrer des intervenant·e·s extérieur·e·s (logopèdes, neuropsy, …) pour une prise de conscience de la réalité de terrain et une plus grande efficacité dans la mise en place des AR.
  - Contacter l'école Sainte Bernadette pour se rendre compte de la réalité vécue par les élèves « dys ».

- **Personne de contact**

  - Rita-Noëlle BOTTE
  - rn.botte@valleebailly.be
  - 02.389.49.53